

GE_GERICHTE ATAS/1130/2020 vom 26. November 2020

GE Cour de justice, 2020-11-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_1130_2020

FR: GE_GERICHTE ATAS/1130/2020 du 26 novembre 2020

IT: GE_GERICHTE ATAS/1130/2020 del 26 novembre 2020

Erwägungen

E. 1

Conformément à l'art. 134 al. 1 let. a ch. 1 de la loi sur l'organisation judiciaire, du 26 septembre 2010 (LOJ - E 2 05), la Chambre des assurances sociales de la Cour de justice connaît, en instance unique, des contestations prévues à l'art. 56 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales, du 6 octobre 2000

A/2456/2020 - 3/5 - (LPGA - RS 830.1) relatives à la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, du 20 décembre 1946 (LAVS - RS 831.10). Sa compétence pour juger du cas d'espèce est ainsi établie.

E. 2

A teneur de l'art. 1 al. 1 LAVS, les dispositions de la LPGA s'appliquent à l'assurance-vieillesse, à moins que la loi n'y déroge expressément.

E. 3

Interjeté dans les forme et délai prévus par la loi, le recours est recevable (art. 56ss LPGA et 62ss de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985 [LPA-GE - E 5 10]).

E. 4

Le litige porte sur uniquement sur la question de savoir si l'intimée peut réclamer les cotisations relatives aux années 2006 à 2011, pour lesquelles la recourante soutient que le délai de prescription serait échu.

E. 5

Conformément à l'art. 10 al. 1 LAVS, les assurés n'exerçant aucune activité lucrative paient une cotisation selon leur condition sociale. Les cotisations se déterminent sur la base du revenu sous forme de rente acquis pendant l'année de cotisation et de la fortune au 31 décembre de l'année concernée (art. 29 al. 2 du règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants du 31 octobre 1947 [RAVS - RS 831.101]). Pour établir la fortune déterminante, les autorités fiscales cantonales se fondent sur la taxation passée en force de l'impôt cantonal (art. 29 al. 3 RAVS). La détermination du revenu acquis sous forme de rente incombe aux caisses de compensation, qui s'assurent à cet effet de la collaboration des autorités fiscales du canton de domicile (art. 29 al. 4 RAVS). Les caisses de compensation sont liées par les données des autorités fiscales cantonales (art. 23 al. 4 RAVS, applicable en vertu de l'art. 29 al. 7 RAVS).

E. 6

En vertu de l'art. 16 al. 1 LAVS, les cotisations dont le montant n'a pas été fixé par voie de décision dans un délai de cinq ans à compter de la fin l'année civile pour laquelle elles sont dues ne peuvent plus être exigées ni versées, ce que confirme l'art. 24 al. 1 LPGA. S'il

s'agit de cotisations visées à l'art. 10 al. 1 LAVS (personnes sans activité lucrative), le délai n'échoit toutefois, en dérogation à l'art. 24 al. 1 LPGa, qu'un an après la fin de l'année civile au cours de laquelle la taxation fiscale déterminante est entrée en force (art. 16 al. 1 2ème phrase LAVS). Le chiffre 1246 des Directives de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur les cotisations des travailleurs indépendants et des personnes sans activité lucrative dans l'AVS, AI et APG (DIN) précise qu'il en va de même en cas de cotisations fixées d'après une taxation consécutive à une procédure pour soustraction d'impôts.

A/2456/2020 - 4/5 - Si le droit de réclamer des cotisations non versées naît d'un acte punissable pour lequel la loi pénale prévoit un délai de prescription plus long, ce délai est déterminant (art. 16 al. 1 3ème phrase LAVS).

E. 7

En l'espèce, les taxations fiscales ont eu lieu le 14 décembre 2018 et sont entrées en force courant janvier 2019, de sorte que le délai pour fixer les cotisations venait à échéance au 31 décembre 2020, conformément à l'art. 16 al. 2ème phrase LAVS. Dès lors, en notifiant à l'assurée ses décisions de cotisations le 4 décembre 2019, la caisse a largement respecté le délai de prescription. Le recours, manifestement infondé, est donc rejeté.

A/2456/2020 - 5/5 - PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : Statuant À la forme :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.